



CANADA SOCCER
Barème des frais

COTISATIONS

1. FRAIS D'ADHÉSION

a) Chaque association membre	1 000,00 \$
b) Chaque membre associé	1 000,00 \$
c) Chaque membre du club professionnel	2 000,00 \$
d) Ligues opérant au Canada	
MLS	30 000,00 \$/club
USL	20 000,00 \$/club
NASL	20 000,00 \$/club
CPL	20 000,00 \$/club
Autres ligues transfrontalières (non professionnelles)	1 000,00 \$/club

2. FORMULE DE COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION MEMBRE¹

Formule de cotisation pour 2022

En plus des frais d'affiliation, les frais d'adhésion annuels pour les associations membres sont calculés grâce à une formule approuvée par résolution spéciale lors d'une assemblée des membres. La formule actuellement approuvée est :

nombre total de joueurs inscrits de l'année en cours multiplié par 9,00 \$. Les frais sont payables en deux versements :

- Le premier versement, est dû le 1^{er} mai et sera calculé à 80 % des joueurs inscrits en 2019 multiplié par 9 \$ multiplié par 85 % (joueurs inscrits en 2019 x 9 \$ x 80 % x 85 %).
- Le paiement final, dû le 1^{er} novembre, est le total des frais de l'année en cours moins tout versement déjà effectué en mai.

Formule de cotisation pour 2023

En plus des frais d'affiliation, les frais d'adhésion annuels pour les associations membres sont calculés grâce à une formule approuvée par résolution spéciale lors d'une assemblée des membres. La formule actuellement approuvée est :

nombre total de joueurs inscrits de l'année en cours multiplié par 9,00 \$. Les frais sont payables en deux versements :

- Le premier versement est dû le 1^{er} mai et sera calculé à 80 % des frais de l'année précédente.
- Le paiement final, dû le 1^{er} novembre, est le total des frais de l'année en cours moins tout versement déjà effectué en mai.

3. FRAIS D'ARBITRE

- Arbitres de la FIFA/Arbitres assistants de la FIFA, Officiels de la liste nationale, examinateurs nationaux, instructeurs nationaux des arbitres : **100,00 \$**

¹ Révisé le 22 juin 2022

4. ATELIERS D'ARBITRAGE

- a) Provincial seulement **50 % des frais de l'atelier**

5. RÉINTÉGRATIONS

- a) Toutes les demandes de réintégration doivent être faites par l'intermédiaire de l'association provinciale/territoriale auprès de laquelle le joueur est inscrit et soumises à Canada Soccer. **500,00 \$**

6. APPELS

- a) Un chèque certifié ou un mandat-poste à envoyer à CSA par le demandeur. **1 500,00 \$ + frais**

7. DEMANDE DE VOYAGE

- a) Pour toutes les équipes qui demandent un voyage à l'extérieur du Canada (sauf aux États-Unis) **100,00 \$**

8. DEMANDE DE SANCTION POUR MATCHS HORS CONCOURS

- a) Frais d'inscription **100,00 \$**
b) Cautionnement de performance du promoteur **25 000,00 \$**
c) Les frais de sanction pour les matchs hors concours impliquant des *équipes étrangères* sont :
i. Parties impliquant un club professionnel en tant que membre en % des recettes brutes de l'entrée (taxes incluses) **8 %**
ii. Parties impliquant un club professionnel en tant que non membre en % des recettes brutes de l'entrée (taxes incluses) **10 %**

9. TOURNOIS AMICAUX CLUBS AMATEURS INTERNATIONAUX

- a) Frais administratifs **100,00 \$**

10. FACTURES IMPAYÉES

- a) 3 % d'intérêt par an appliqué aux montants à percevoir en cours et à toutes les factures de plus de 30 jours. Aucun intérêt ne sera facturé si le paiement est reçu dans les 30 jours suivant la date de la facture.

- b) Le paiement des frais de voyage pour les championnats nationaux des clubs doit être reçu dès réception de la facture (7 jours de grâce accordés).

11. PRÉINSCRIPTION INTERMÉDIAIRE

- a) Frais d'inscription **500,00 \$**